

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 40

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE6<sup>ème</sup> séance de l'année 2013

Lundi 9 septembre 2013

DÉLIBÉRATION N°2013.09.06/60

**Modification du plan de financement  
pour la réalisation des Etudes de conception  
de la nouvelle station d'épuration  
des eaux usées de et Cap Excellence -  
Demande de subvention**

L'An Deux Mil Treize, le lundi 9 septembre, à 8 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 29 août 2013.

| Présents : 22                        |                                   |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| M. Jacques BANGOU                    | Président                         |
| Mme Suzelle SEVILLE                  | 2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente  |
| M. Rosan RAUZDUEL                    | 3 <sup>ème</sup> Vice-Président   |
| M. José GUIOLET                      | 4 <sup>ème</sup> Vice-Président   |
| Mme Maguy CELIGNY                    | 5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente  |
| M. Franck PETIT                      | 7 <sup>ème</sup> Vice-Président   |
| Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION          | 9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente  |
| Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE  | 10 <sup>ème</sup> Vice-Présidente |
| M. Patrick LERUS                     | 12 <sup>ème</sup> Vice-Président  |
| M. Guy BARBEU                        | Délégué Communautaire             |
| M. Robert BARBIN                     | Délégué Communautaire             |
| M. Georges CIDEME                    | Délégué Communautaire             |
| Mme Laisely EDOM PARAT               | Déléguée Communautaire            |
| Mme Marie- Hélène JACOBY KOALY       | Déléguée Communautaire            |
| M. Maurice LORQUIN                   | Délégué Communautaire             |
| Mme Annie LOUIS- MARIE               | Déléguée Communautaire            |
| Mme Renée George NABAJOTH DELOUMEAUX | Déléguée Communautaire            |
| M. Lambert NOMEL                     | Délégué Communautaire             |
| Mme Nathalie PELMONT                 | Déléguée Communautaire            |
| Mme Betty SALBOT                     | Déléguée Communautaire            |
| Mme Nadiah SURVILLE PERAFIDE         | Déléguée Communautaire            |
| Mme Eliane VESPASIEN-CLOTILDE        | Déléguée Communautaire            |

**Excusé représenté : 4**

Mme Josiane GATIBELZA  
Pouvoir à Mme Maguy CELIGNY

A partir de 10h36 :

M. Gérard DESTOUCHES  
Pouvoir à Mme Suzelle SEVILLE

M. Serge NIRELEP  
Pouvoir à M. José GUIOLET

M. Fabert MICHELY  
Pouvoir à M. M. Franck PETIT

**Excusés non représentés : 8**Vice-Présidents :

M. Eric JALTON (1<sup>er</sup> Vice-Président)

M. Dominique BIRAS (8<sup>ème</sup> Vice-Président)

Absent à partir de 10h30

M. Georges BREDENT (13<sup>ème</sup> Vice-Président)

Absent à partir de 9h24

Délégués Communautaires :

M. Ary CHALUS

M. Patrick SELLIN

M. Audry CORNANO (Absent à partir de 10h32)

A partir de 10h36 :

M. Eric CELINAIN  
Mme Alexandrine MOUEZA

**Absents non excusés : 6**

M. Max CELIGNY

Mme Juliana FENGAROL

M. Michel RINÇON

Mme Nadège THEOPHILE

Mme Francesca

PELLOUFAUDOM FAITHFUL

Mme Ketty WALPO

**COURRIER ARRIVÉ**  
**13 SEP. 2013**  
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur Rosan RAUZDUEL*.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008/ 2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.02/01 du 5 avril 2013 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2012.03.04/213 votée le 11 avril 2012 portant demande de subvention pour la réalisation des études de conception de la nouvelle station des eaux usées de CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.03/29 votée le 15 avril 2013 portant examen et vote du budget annexe assainissement - Exercice 2013;
- VU la lettre du 29 juillet 2013 de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe (DEAL) ;

**Considérant** le rapport du Président ;

Par convention de mandat en date du 5 mars 2012, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence a confié à la SEMAG la réalisation de la nouvelle station d'épuration des eaux usées. Le programme prévoit la réalisation de l'opération en deux tranches :

- *Tranche ferme* : Réalisation de la nouvelle station d'épuration de Cap Excellence pour une capacité de 90 000 Equivalents Habitants (EH)
- *Tranche conditionnelle* : Réalisation de la nouvelle station d'épuration de Cap Excellence (extension de la capacité à 120 000 EH, soit 30 000 EH supplémentaires).

L'enveloppe financière prévisionnelle allouée à l'opération (hors rémunération du mandataire et hors acquisition foncière) s'élève à 45 000 000 € HT.

D'après le bilan prévisionnel, les études de conception sont estimées à **1 121 114 €HT**.

Les actions prévues sont les suivantes :

- 1) **Action 1** : Réalisation des études nécessaires aux acquisitions foncières (plan de bornage, document d'arpentage, expertise,...)

- 2) **Action 2** : Réalisation des études de maîtrise d'œuvre jusqu'à la mission ACT (EP, AVP, PRO, ACT)

Ces études porteront sur :

- Le transfert des effluents de la station d'épuration existante à la nouvelle station d'épuration ;
- La construction de la nouvelle station d'épuration ;
- Les travaux nécessaires au rejet de la nouvelle station d'épuration (réhabilitation/ pose d'un émissaire)

- 3) **Action 3** : Réalisation des études nécessaires à l'obtention des autorisations administratives (dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, ...)

- 4) **Action 4** : Réalisations des études complémentaires aux études de maîtrise d'œuvre :

- Etudes topographiques
- Etudes géotechniques

- 5) **Action 5** : Réalisation de supports de communication facilitant la compréhension du projet et permettant une meilleure appréciation des ses enjeux (Conception et impression de plaquettes de communication, conception et réalisation de panneaux d'information, ...)

Les études préalables qui seront menées permettront d'apporter des réponses précises sur le phasage de l'opération. Pour ce faire, CAP Excellence doit solliciter une demande de financement correspondant à l'ensemble de la phase « études préalables » jusqu'à l'obtention des autorisations, selon le plan de financement suivant :

|                            |        |                              |
|----------------------------|--------|------------------------------|
| FEDER (PO 2007/2013)       | (60%)  | 672 669 € HT                 |
| RÉGION GUADELOUPE          | (15%)  | 168 167 € HT                 |
| OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE | (5%)   | 56 055 € HT                  |
| CAP EXCELLENCE             | (20 %) | 224 223 € HT                 |
| <b><u>TOTAL :</u></b>      |        | <b><u>1 121 114 € HT</u></b> |

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;**

**ARTICLE 1** – D'approuver le projet d'études pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration.

**ARTICLE 2** – D'abroger la délibération n°2012.03.04/213 du 11 avril 2012 portant demande de subvention pour la réalisation des études de conception de la nouvelle station des eaux usées de CAP Excellence.



**ARTICLE 3** – D'approuver le plan de financement de l'opération selon la répartition suivante :

|                            |          |                              |
|----------------------------|----------|------------------------------|
| FEDER (PO 2007/2013)       | (60%):   | 672 669 € HT                 |
| RÉGION GUADELOUPE          | (15%)    | 168 167 € HT                 |
| OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE | (5%):    | 56 055 € HT                  |
| CAP EXCELLENCE             | (20 %) : | 224 223 € HT                 |
| <b><u>TOTAL :</u></b>      |          | <b><u>1 121 114 € HT</u></b> |

**ARTICLE 4** – D'autoriser le Président à solliciter le financement du FEDER, de la Région GUADELOUPE et de l'Office de l'eau GUADELOUPE.

**ARTICLE 5** – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 6** - Le Président, les services administratifs de la Communauté d'agglomération CAP Excellence, les services fiscaux sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

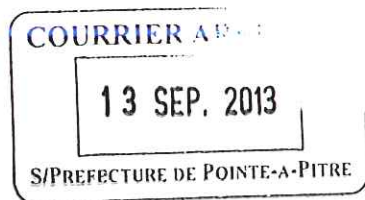
La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Directeur Général de la SEMAG ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 13 SEP. 2013



Le Président

Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, le 13 SEP. 2013
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 17 SEP. 2013
- Délibération transmise au Député- Maire de la ville de Baie-Mahault, le 17 SEP. 2013
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 17 SEP. 2013
- Délibération transmise au Directeur Général de la SEMAG, le 17 SEP. 2013
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes/ Gosier, le 17 SEP. 2013